

**DOSSIER D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS
DICRIM**

Commune de

SAINT LEGER DUBOSQ

Risques identifiés :

- . Inondation
- . Mouvement de terrain
- . Tempête

Sommaire

PREAMBULE

LE RISQUE MAJEUR

L'INFORMATION PREVENTIVE

LE PLAN DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE

LE RISQUE INONDATION

- 1- Qu'est-ce qu'une inondation ?
- 2- Quels sont les risques d'inondation sur la commune ?
- 3- Quelles sont les mesures prises sur la commune ?
- 4- Que doit faire la population ?
- 5- Les cartographies

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- 1- Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?
- 2- La surveillance des mouvements de terrain
- 3- Que doit faire la population ?
- 4- La cartographie

LE RISQUE TEMPETE

- 1- Qu'est-ce qu'une tempête ?
- 2- La surveillance météorologique
- 3- Que doit faire la population ?

Les bons réflexes dans

toutes les situations

**Se conformer aux consignes reçues
par les services de secours ou les
autorités**

Ce qu'il faut faire		Ce qu'il ne faut pas faire	
	-Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner		-Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)
	-Écouter la radio		-Ne pas aller chercher les enfants à l'école; ils y sont en sécurité, l'équipe enseignante s'en occupe.
	Avant, prévoir : -une radio portable équipée de piles -une lampe de poche (piles adaptées) -une réserve d'eau potable -un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (voir liste ci après)		-Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale (pour éviter l'encombrement des réseaux et libérer les lignes pour les secours)

Affaires de 1ère nécessité



- médicaments urgents
- vêtements de rechange et chauds
- papiers d'identité et importants
- couverture
- eau potable
- lampe de poche avec rechange de piles adaptées



Confinement

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Évacuation

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Le risque inondation sur la commune

Les actions et travaux entrepris par la commune

- l'information de la population : 2025

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.

Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

EN ZONE INONDABLE :

AVANT	PENDANT	APRES
-mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...) -localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz) -amarrer tout ce qui peut flotter -limiter les déplacements, éviter les zones proches des rivières ou torrents susceptibles d'être inondées -respecter les déviations mises en place	-respecter les consignes reçues -fermer portes et fenêtres -couper les réseaux (électricité, gaz) -évacuer sur préconisation des autorités ou des secours -se réfugier sur un point haut (étage, colline) -respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée	-aérer le bâtiment -aider les personnes qui ont besoin -ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche -chauffer dès que possible -s'assurer que l'eau soit potable -dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour pouvoir le communiquer à la compagnie d'assurance

Rappel des consignes de sécurité

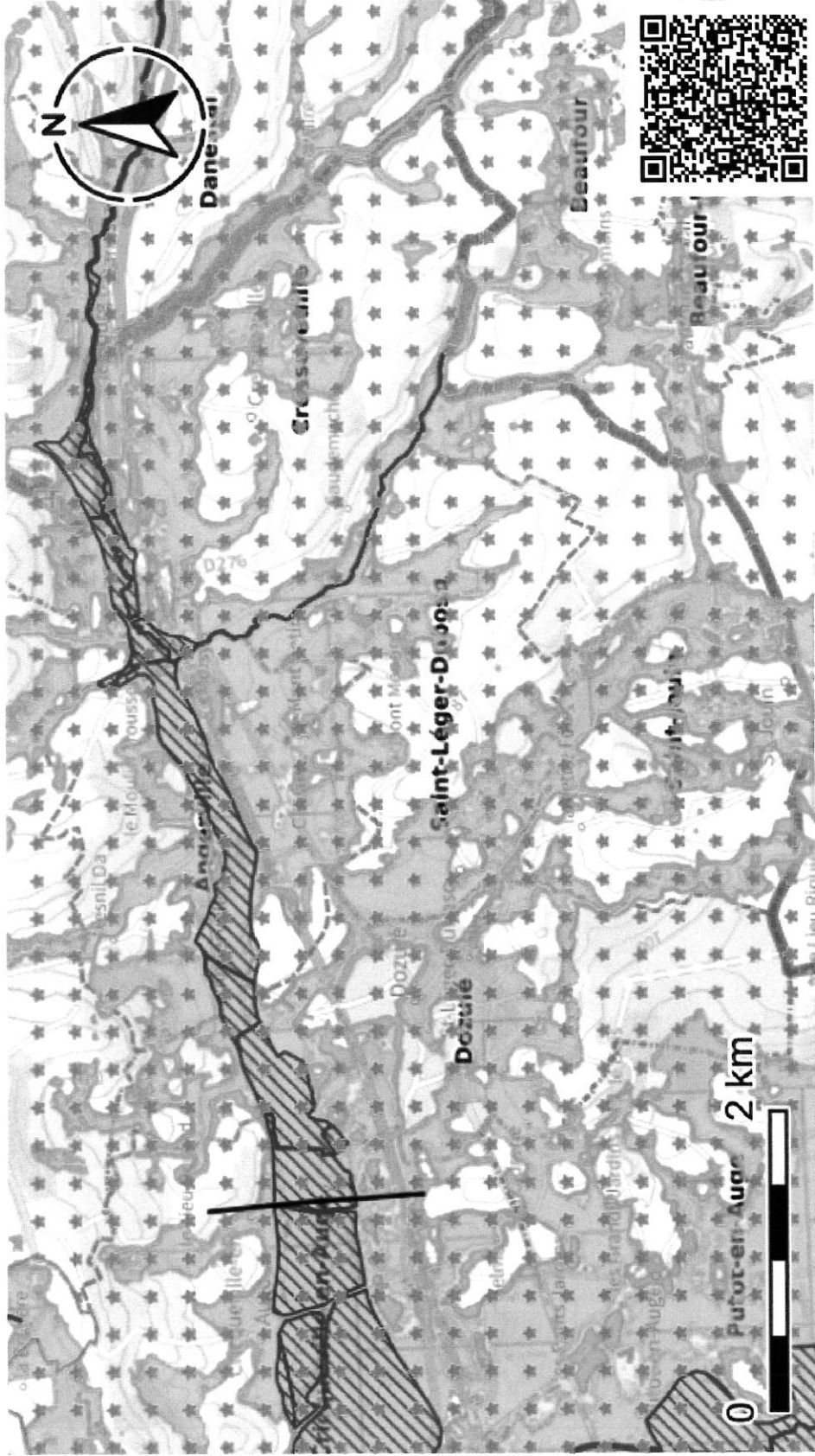


La cartographie des zones à risque

- Voir carte DREAL ci-jointe

Prédispositions aux risques naturels inondation en Normandie

Date d'impression : 12/01/2026
18:39:47



Plan IGN v2

Limites administratives mises à jour en cor

Profondeur des nappes de Seine-Maritime

Profondeur des nappes de l'Orne

Profondeur des nappes de la Manche

Profondeur des nappes de l'Eure

Profondeur des nappes du Calvados

Zones de débordement constaté de nappe

Communes du 76 disposant d'un AZI

Zones Inondables (14-50-61)

Cote d'inondabilité (en m IGN69) (14-50-6

Lit majeur des cours d'eau dans l'Eure

Atlas des zones inondées dans l'Eure

Programmes d'Actions de Prévention des l

plan de prévention des risques naturels

Zonages réglementaires des PPRN approu

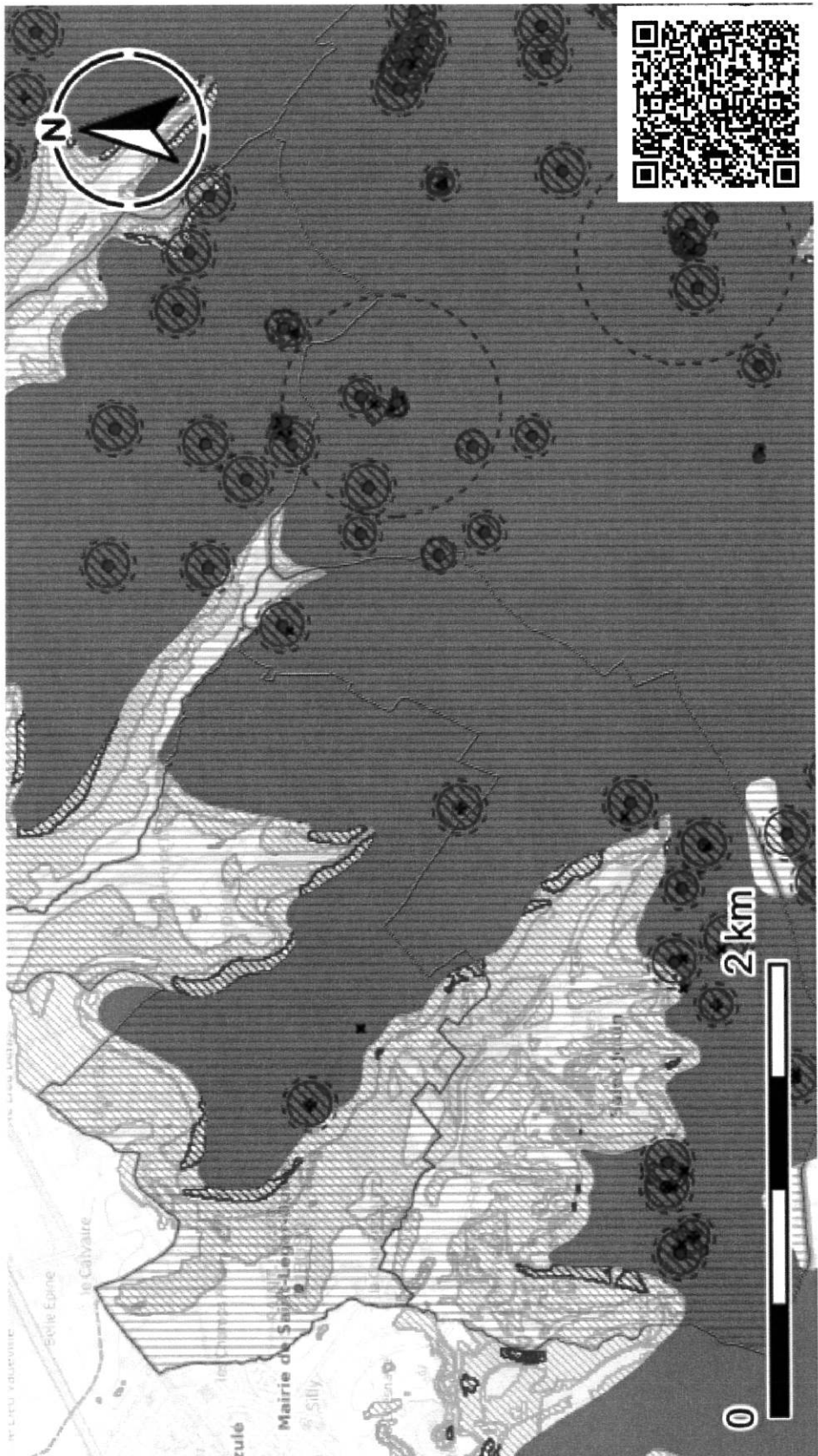
Projection : Spherical Mercator

Service producteur : DREAL Normandie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie)

Données © MTEs

Prédispositions aux risques naturels Mouvements de terrain en Normandie

Date d'impression : 12/01/2026
18:43:56



Plan IGN v2

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Limites administratives mises à jour en cor

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

SisFrance -Intensité des épicentres en m

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Zonage de sismicité

Type de zonage : 1 - TRES FAIBLE
Type de zonage : 2 - FAIBLE

Exposition au retrait-gonflement des argile

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Glissement de terrain (14-50-61)

Terrain prédisposé pente modérée
Terrain prédisposé pente forte
Terrain prédisposé pente très forte
PPR Mouvement de Terrain

Etudes complémentaires mouvements de t

Chutes de blocs (14-50-61)

pente forte
pente très forte
pente extrême

Cavités souterraines - Indices surfaciques

Projection : Spherical Mercator

Cavités souterraines - Indices linéaires - M

Cavités souterraines - Indices ponctuels - I

Perimetres des indices de cavites souterra

Aucune légende n'est disponible pour cette donnée.

Service producteur : DREAL Normandie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie)
Données © MTES



Le risque de glissement de terrain



Les glissements de terrain sont des déplacements plus ou moins lents (quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface de rupture généralement courbe ou plane. Les coulées de boues résultent de l'évolution des glissements et prennent naissance dans leur partie aval. Ce sont alors des mouvements rapides d'une masse de matériaux remaniés.

Le risque sur la commune

- **Voir carte jointe**

L'historique sur la commune

Les actions entreprises par la commune

- l'information de la population : 2025

Les conseils de comportement

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.



Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation.

- glissement de terrain : être vigilant sur les signes précurseurs (fissures sur les murs, poteaux ou clôtures penchés, terrains ondulés...)
- Fuir latéralement
- S'éloigner du point d'effondrement; ne pas revenir sur ses pas
- S'abriter dans un bâtiment non endommagé

Rappel des consignes de sécurité



La cartographie des zones à risque

Le risque tempête et vent violent



Qu'est ce qu'une tempête?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

Les conséquences des tempêtes touchent plusieurs aspects :

- conséquences humaines : personnes physiques directement ou indirectement exposées au phénomène (blessure légère ou décès). La violence du phénomène combinée à un comportement imprudent ou inconscient (franchissement à pied ou en voiture d'une route inondée ou « promenade » en forêt ou en bord de mer) augmentent le nombre de victimes corporelles.
- conséquences économiques : les destructions ou dommages portés sur les édifices privés ou publics, aux infrastructures industrielles, l'interruption des trafics routiers, ferroviaires ou aériens peuvent engendrer des coûts, des pertes ou des perturbations importants. De même, tous les réseaux (eau, téléphone, électricité) subissent à chaque tempête des dommages pouvant engendrer une paralysie temporaire de la vie économique.

Les élevages, le bétail et les cultures peuvent être également sérieusement touchés.

- conséquences environnementales : les dommages sur la faune et la flore sont multiples par les effets directs des vents violents et des inondations (destruction de forêt, pollution résultant des inondations)

L'historique des principales tempêtes

La vigilance météorologique

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

Vert : pas de vigilance particulière

Jaune : être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus; se tenir au courant de l'évolution météorologique

Orange : être très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes données

Rouge : vigilance absolue obligatoire, car des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes données

Les conseils de comportement face à une tempête

Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 3.

Vents violents :

Vigilance orange	- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute - Ne pas se promener en forêt (ou sur le littoral) - Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers - Ne pas intervenir sur les toitures - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol - Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
Vigilance rouge	- Rester chez soi - En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches - Écouter la radio - Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent - Ne pas intervenir sur les toitures - Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Fortes précipitations :

Vigilance orange	- Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute, - Respecter les déviations mises en place - Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée - Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux
Vigilance rouge	- Rester chez soi, éviter tout déplacement - En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place - Écouter la radio - Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée - Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation - Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité)

Rappel des consignes de sécurité



